



COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ESCRIME DES ALPES MARITIMES

PV AG extraordinaire du 26 septembre 2024

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du Comité Départemental d'Escrime des Alpes-Maritimes a eu lieu le 26 septembre 2024 à 20h00 en présentiel au Tennis Club du Parc des Sports Pierre Sauvaigo – 20, avenue Marcel Pagnol – 06800 CAGNES SUR MER. L'Assemblée est présidée par Mme Weibel-Savin, en qualité de Présidente du Comité Départemental d'Escrime des Alpes-Maritimes.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, ci-dessous, est rappelé par la Présidente en début de séance

- Approbation des nouveaux Statuts du Comité Départemental des Alpes Maritimes

FEUILLE DE PRÉSENCE

Étaient présent à cette réunion les personnes suivantes

Bureau du Comité Départemental d'escrime 06

- Présidente - Mme WEIBEL SAVIN
- Vice-Président – M LAFLEUR
- Secrétaire Général - M MESTRES
- Trésorier – M RANCUREL

Présidents(es) des Clubs d'escrime des Alpes-Maritimes

- CERCLE D'ESCRIME DE CANNES représenté par Mme WEIBEL – Présidente
- US CAGNES SUR MER représenté par M LAFLEUR – Président
- EE ANTIBES représenté par M TOURE – Président
- THE GUARDIANS représenté par Mme LENGLET - Présidente
- OGC NICE ESCRIME représenté par M PENNACCHIETTI – Maître d'Arme
- LES LAMES DU LOUP (anciennement CEPV) Mme BRUNOL – Présidente
- SA DE MANDELIEU LA NAPOULE représenté par Mme MAYER – Trésorière
- CERCLE D'ESCRIME PAYS DE GRASSE représenté par M LADEVÈZE – Président
- ES LE CANNET ROCHEVILLE représenté par M BRUSCHINI – Président
- CJE NICE représenté par Mme NICOLAS – Présidente
- US VILLEFRANCHE SUR MER représenté par M PENNACCHIETTI – Maître d'Arme

Statuts du Comité Départemental 06 :

Propos introductifs de la présidente

La Présidente, Mme WEIBEL SAVIN, remercie tous les participants de leur présence, et rappelle que cette assemblée est réunie pour pouvoir approuver les nouveaux statuts de l'Association qui a changé de structure, passant « d'Association » (dépendante de la Ligue Régionale) à « Comité Départemental » ayant un mode de fonctionnement indépendant, la Ligue n'ayant plus qu'un rôle de « surveillance ».

Rappel du contenu des nouveaux statuts

La Présidente rappelle les conditions d'écriture des nouveaux statuts, à savoir : l'utilisation des statuts « types » fournis par la FFE (Fédération française d'Escrime) dans lesquels chaque Comité Départemental ne pouvait ajuster que quelques variables. La proposition exacte de la FFE étant :
« Seules les dispositions écrites en rouge sont susceptibles de modifications. Les dispositions écrites en noires sont obligatoires.

Chaque comité départemental détermine le nombre de voix des représentants de chaque association.

Chaque comité départemental détermine le nombre de membres élus au comité directeur.

Chaque comité départemental détermine librement la date de son début et de fin d'exercice comptable. »

La Présidente fait part d'un point « litigieux » qu'elle a détecté dans les statuts proposés. En effet, dans la proposition initiale, à l'Article 2 « Compétence – Moyens d'Actions », il était écrit « *il organise la formation des cadres fédéraux de niveau 1* ».

Après avoir contacté la Fédération, sur les compétences demandées, la réponse a été que « *potentiellement, cela pourrait être un jour une prérogative départementale* ». Compte tenu de la réponse, il a été décidé de transformer la phrase d'un mode affirmatif à un mode conditionnel : « *il peut organiser la formation des cadres fédéraux de niveau 1* »

La Présidente, demande alors aux membres de l'assemblée s'ils ont bien pris connaissance des nouveaux statuts proposés et s'ils ont des commentaires particuliers ou des objections à émettre ?

Vote

Comme aucun commentaire ou objection ne sont émis, la Présidente fait procéder au vote qui rapporte une approbation des nouveaux statuts à l'unanimité.

COONCLUSION :

La Présidente remercie tous les membres présents, et les invite à participer à un pot de l'amitié offert par le club de l'USC-escrime de Cagnes-sur-Mer.

Fait à Cagnes-sur-Mer, le 26/09/2024,

Marianne WEIBEL SAVIN

Présidente



Jean-Christophe MESTRES

Secrétaire Général

